

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

---

**ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 362

présenté par  
Mme Billard-----  
**ARTICLE 30**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Outre le fait que nous n'avons que peu d'idées sur les conséquences du stockage du carbone et de la stabilité à long terme des sols une société humaine responsable n'a pas à augmenter la dette qu'elle a déjà contractée avec les générations futures d'une part. D'autre part, notre responsabilité actuelle est de diminuer nos émissions et non pas de cacher nos déchets.